



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000758

**Séance du vendredi 13 mars 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Etaient présents :** **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) **Besançon :** Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

**Etaient absents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Auguste KOELLER **Chaleze :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Claude PREIONI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

**Mandataires :** N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

**Objet :** Subvention 2009 à la SEM Citadelle

## Subvention 2009 à la SEM Citadelle

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009	Montant BP 2009 : 50 000 €
	Montant de l'opération : 50 000 €

### Résumé :

Il est proposé de renouveler en 2009 le soutien de la Communauté d'Agglomération à la SEM Citadelle portant sur le financement des actions d'animation et de communication à hauteur de 50 000 €.

### **I. Bilan du partenariat 2008**

En 2008, la CAGB a accordé un soutien de 50 000 € à la SEM Citadelle pour ses actions de communication et d'animation.

L'année 2008 a été particulièrement satisfaisante pour l'activité de la Citadelle avec une fréquentation dépassant les 260 000 visiteurs, notamment grâce au renforcement de la programmation événementielle et des animations proposées, volet soutenu par la CAGB.

Cette année 2008 a été également celle de l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, ouvrant de nouvelles perspectives de valorisation et de développement pour la Citadelle.

Le bilan définitif de l'année 2008 sera transmis par la SEM Citadelle au cours du premier semestre.

### **II. Partenariat 2009**

Conformément à la procédure mise en place par la CAGB pour les demandes de subvention, la SEM Citadelle a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2009.

La SEM Citadelle sollicite auprès de la CAGB une subvention d'un montant de 50 000 € pour financer ses actions de communication et d'animation en 2009.

En matière d'animation et de communication, la SEM Citadelle a pour double ambition en 2009 :

- d'amplifier le rayonnement du site, 1<sup>er</sup> site touristique le plus visité de Franche-Comté, par une politique culturelle ambitieuse, dense et accessible à tous les publics,
- d'affirmer le rôle de ce site exemplaire en tant qu'équipement reconnu et en tant que partenaire majeur du développement du territoire, particulièrement dans le cadre de l'inscription du Réseau Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, les objectifs de la SEM Citadelle sont ainsi :

- d'ouvrir la Citadelle sur la Ville,
- de dérouler un événementiel culturel et touristique cohérent avec le caractère patrimonial du site et avec le programme des Musées de la Ville de Besançon,
- de proposer des temps forts de qualité pouvant avoir un rayonnement au delà de la région,
- d'élargir les publics touchés,
- de développer l'attractivité du site en dehors de la haute saison.

Pour ce faire, le programme d'animation envisagé est le suivant :

- du 15 juillet au 15 août, suite au succès rencontré par l'ouverture du site en nocturne lors de la soirée festive de juillet 2008 (date de l'inscription UNESCO), une visite nocturne animée du site sera proposée une fois par semaine,
- du 19 juillet au 16 août : chaque après midi, la Citadelle proposera des animations sur le thème « il était une fois au XVIIème siècle... »,
- du 15 juin au 15 septembre : projection en continu dans la Chapelle Saint-Etienne du film « au coeur d'une citadelle » qui permet de bien appréhender l'histoire de la Citadelle,
- du 12 avril au 15 novembre : parcours à destination des enfants « la Citadelle 2000 ans d'Histoire »,
- de mai à septembre : soutien aux expositions du Musée Comtois,
- de février à mai et de septembre à décembre : les invités de la Citadelle (soirées thématiques à l'intention d'un public bisontin faisant intervenir des artistes locaux),
- le 9 mai : « la citadelle prend ses quartiers » en partenariat avec le service de la vie des quartiers de la Ville de Besançon,
- du 15 au 21 juin « la Citadelle chante » en partenariat avec l'Inspection Académique du Doubs : visite du site en musique avec les chorales scolaires.

Afin de poursuivre le soutien apporté à la SEM Citadelle dans ses actions d'animation et de communication, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2009, une subvention d'un montant de 50 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 de la compétence Culture-Tourisme-Sport.

Une convention de partenariat sera signée entre les deux partenaires (cf. annexe).

**Mmes PANIER et TISSIER et MM. GIRARD, GOVIGNAUX, LIME, MONNEUR, ROSSELOT et PREONI ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du budget 2009, d'une subvention de 50 000 € à la SEM Citadelle, au titre d'un soutien aux actions 2009 d'animation et de communication,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle, ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.**

Rapport adopté à l'unanimité

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

RECU 25 MAR 2009

## CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre :

la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon), dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25 000 BESANCON, représentée par son président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 mars 2009, d'une part,

et

la SEM (Société d'Economie Mixte) pour l'animation et la gestion de la Citadelle, dont le siège est situé rue des Fusillés de la résistance, 25 000 BESANCON, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

*Il est convenu et arrêté ce qui suit :*

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention**

Au regard de l'intérêt communautaire (délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2002), la CAGB soutient au titre des équipements muséographiques d'agglomération, le Syndicat Mixte du Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray et la SEM Citadelle.

L'aide de la CAGB à la SEM Citadelle a porté, depuis 2003, sur les actions d'animation et de communication de la SEM Citadelle, qui visent à développer encore davantage le rayonnement de la Citadelle au niveau régional et national et contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'agglomération autour de ce site emblématique.

Dans la poursuite du soutien apporté par la CAGB à la Citadelle depuis 2003 et sur demande de cette dernière en date du 15 décembre 2008, la CAGB a décidé de soutenir les actions d'animation et de communication conduites par la SEM Citadelle en 2009.

Un bilan des actions conduites en 2008 avec l'aide de la CAGB a été communiqué par la SEM Citadelle à la CAGB début janvier 2009.

En matière d'animation et de communication, la SEM Citadelle a pour double ambition en 2009 :

- d'amplifier le rayonnement du site, 1<sup>er</sup> site touristique le plus visité de Franche-Comté, par une politique culturelle ambitieuse, dense et accessible à tous les publics,
- d'affirmer le rôle de ce site exemplaire en tant qu'équipement reconnu et en tant que partenaire majeur du développement du territoire, particulièrement dans le cadre de l'inscription du Réseau Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, les objectifs de la SEM Citadelle sont ainsi :

- d'ouvrir la Citadelle sur la Ville,
- de dérouler un événementiel culturel et touristique cohérent avec le caractère patrimonial du site et avec le programme des Musées de la Ville de Besançon,
- de proposer des temps forts de qualité pouvant avoir un rayonnement au delà de la région,
- d'élargir les publics touchés,
- de développer l'attractivité du site en dehors de la haute saison.

Pour ce faire, le programme d'animation envisagé est le suivant :

- du 15 juillet au 15 août, suite au succès rencontré par l'ouverture du site en nocturne lors de la soirée festive de juillet 2008 (date de l'inscription UNESCO), une visite nocturne animée du site sera proposée une fois par semaine,
- du 19 juillet au 16 août : chaque après midi, la Citadelle proposera des animations sur le thème « il était une fois au XVIIème siècle... »,
- du 15 juin au 15 septembre : projection en continu dans la Chapelle Saint-Etienne du film « au coeur d'une citadelle » qui permet de bien appréhender l'histoire de la Citadelle,
- du 12 avril au 15 novembre : parcours à destination des enfants « la Citadelle 2000 ans d'Histoire »,
- de mai à septembre : soutien aux expositions du Musée Comtois,
- de février à mai et de septembre à décembre : les invités de la Citadelle (soirées thématiques à l'intention d'un public bisontin faisant intervenir des artistes locaux),
- le 9 mai : « la citadelle prend ses quartiers » en partenariat avec le service de la vie des quartiers de la Ville de Besançon,
- du 15 au 21 juin « la Citadelle chante » en partenariat avec l'Inspection Académique du Doubs : visite du site en musique avec les chorales scolaires.

## **Article 2 – Engagement de la SEM Citadelle**

L'association s'engage pour l'année 2009 à :

- utiliser la subvention accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan des actions d'animation et de communication, qui auront été conduites avec l'appui de la subvention CAGB,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activités de la SEM,
- inviter les représentants de la CAGB aux différentes opérations de communication (conférence de presse, inauguration...).

## **Article 3 – Engagement de la CAGB**

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 50 000 € dans le but de soutenir les actions d'animation et de communication conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 13 mars 2009.

## **Article 4 – Modalités de versement de la subvention**

Le versement de la subvention de 50 000 € sera effectué en une seule fois par mandat administratif dès signature de cette convention.

Les crédits seront prélevés sur la ligne 65.95.6574.09 2008 003, subvention d'équipement à des personnes de droit privé du budget 2009.

## **Article 5 – Dispositions particulières de contrôle**

La SEM s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par la SEM.

## **Article 6 – Responsabilités – Assurance**

Les activités de la SEM sont placées sous sa responsabilité exclusive.

**Article 7 – Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

**Article 8 – Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2009.

*Fait en trois exemplaires, à Besançon, le*

Le Président Directeur Général de la  
SEM Citadelle

Jean-François GIRARD

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET